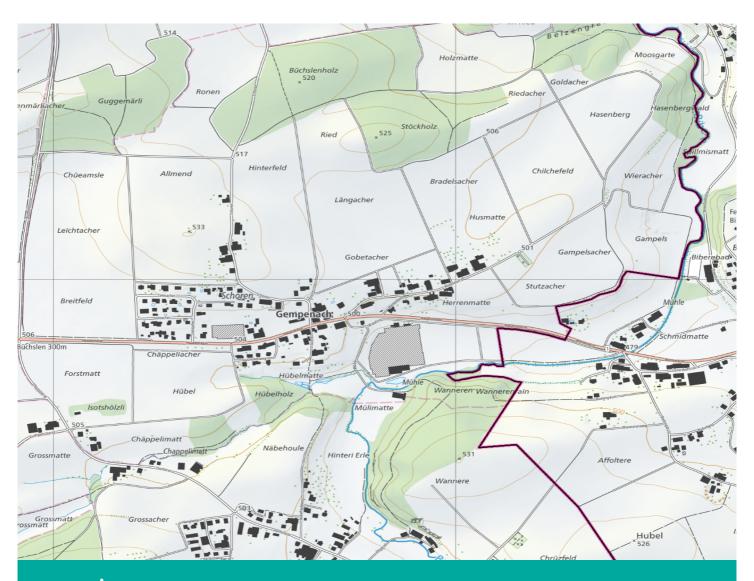


MEMODéchets

Votre guide des déchets





Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble. **Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.







Informations **générales** 🕮 🗀 🗆



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

AbfallMEMO

Für die deutsche Version besuchen Sie bitte die Website www.memodechets.ch oder benutzen Sie die mobile Applikation AbfallMEMO.

Comment gérer vos déchets?

Les informations sur les différents types de déchets se rapportent généralement à la voirie et au point de collecte à Gempenach (sauf indication contraire).

Déchets acceptés aux points de collectes

Point de collecte de la voirie à Morat

L'utilisation du point de collecte de la voirie est exclusivement réservée aux personnes domiciliées dans la commune de Morat. Le point de collecte est uniquement destiné aux déchets des ménages privés. Les déchets peuvent être remis gratuitement. Certains types de déchets ne peuvent être remis qu'en petites quantités (voir aussi les informations sur le point de collecte, qui peuvent être consultées avec l'application ou sur le site www.memodechets.ch).

Déchetterie Löwenberg et Bühlmann Recycling SA

Veuillez-vous renseigner directement auprès de ces points de collectes pour savoir quels types de déchets peuvent être éliminés (gratuitement ou contre paiement). Les informations sur ces points de collectes sont sans garantie.

Point de collecte à Gempenach, Schoren 10

L'utilisation du point de collecte à Gempenach est exclusivement réservée aux résidents de la commune de Morat, localité de Gempenach (voir aussi les informations sur le point de collecte, qui peuvent être consultées avec l'application ou sur le site www.memodechets.ch).

Contact et infos

Administration communale de Morat

Rathausgasse 17, 3280 Morat | 026 672 61 11 info@murten-morat.ch | www.murten-morat.ch MEMODéchets en ligne:

MEMODechets en ligne www.memodechets.ch

Voirie

Pra Pury 2, 3280 Morat | 026 672 62 70 werkhof@murten-morat.ch | www.murten-morat.ch

Lu 11h00 - 12h00, Ma 07h00 - 09h00 Je 16h00 - 18h00, Sa 09h00 - 11h00

Point de collecte à Gempenach

Schoren 10

Lu au sa 07h00 - 12h00, 13h00 - 19h00

Déchetterie Löwenberg

Haldimann SA, Grande Ferme 8, 3280 Morat 026 411 95 00 ezl@haldimannag.ch | www.haldimannag.ch

Bühlmann Recycling SA

Crauxstrasse 4, 1797 Münchenwiler 026 672 33 00 info@bbr.ch | www.bbr.ch

Installation de compostage Seeland SA

Setzli 3, 3285 Galmiz | 026 673 25 00 office@kompostseeland.ch | www.kompostseeland.ch

Centre de collecte des toxiques STEP Région de Morat

Voirie de la commune de Muntelier Rue principale 179, 3286 Muntelier 026 670 44 40 info@ara-murten.ch | www.ara-murten.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez l'administration communale





Murten / Morat - Localité Gempenach (Champagny)



Début des tournées : 07h00

Calendrier

L		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
М					1		
М	1	Nouvel-An			2		
J	2	_endemain de Nouvel-An			ordures ménagères	ordures ménagères	
V	3	ordures ménagères			4	2	
S	4	_	1	1	5	3	
D	5		2	2	6	4	1
L	6	déchets verts + sapin de Noël	3 déchets verts	3 déchets verts	déchets verts	5 déchets verts	2 déchets verts
М	7		4	4	8	6	3
М	8		5	5	9	7	4
J	9	ordures ménagères	ordures ménagères	ordures ménagères	ordures ménagères	8 ordures ménagères	5
V	10		7	7	11	9	6
S	11		8	8	12	10	7
D	12		9	9	13	11	8 Pentecôte
L	13		10	déchets verts	14 déchets verts	12 déchets verts	9 Lundi de Pentecôte
М	14		11	11	15	13	10
М	15	~	12	12	16	14	11
J	16	ordures ménagères	13	13 ordures ménagères	17 ordures ménagères	15 ordures ménagères	12 ordures ménagères
V	17		14	14	18 Vendredi-Saint	16	13
S	18		15	15	19	17	14
D	19	-Ma	16	16	20 Pâques	18	15
L	20	déchets verts	déchets verts	17 déchets verts	21 Lundi de Pâques	déchets verts	déchets verts
М	21		18	18	22	20	17
М		ordures	19 ordures	19	23 ordures	21 ordures	18 ordures
	_	ordures ménagères	ménagères	20	ménagères ménagères	ménagères	ménagères
V	24		21	21	25	23	20
S	25 26		22	22	26	24	21
L			24	24 déchets verts	27 28 déchets verts	25 26 déchets verts	22 23 déchets verts
	28		25	24 déchets verts	29 dechets verts	26 déchets verts	23 déchets verts
М			26	26	30	ordures	25
J	30	ordures ménagères	ordures	ordures		29 Ascension	ordures
V	31	ménagères	27 6 ménagères	27 ménagères		30	ménagères 27
S			-	29		31	28
D				30			29
L				31 déchets verts			30 déchets verts
) v 🚢)) 🐣



Murten / Morat - Localité Gempenach (Champagny)



Début des tournées : 07h00

Calendrier

L		Juillet		Août	1	Septembre déchets verts		Octobre	ı	Novembre	1	Décembre
М	1				2						2	
М	2				3		1				3	
J	3	ordures ménagères			4	ordures ménagères	2	ordures ménagères			4	ordures ménagères
٧	4		1	Fête nationale	5		3				5	
S	5		2		6		4		1		6	
D	6		3		7		5		2		7	
L	7	déchets verts	4	déchets verts	8	déchets verts	6	déchets verts	3	déchets verts	8	déchets verts
М	8		5		9		7		4		9	
М	9		6		10	00 44	8		5		10	
J	10	ordures ménagères	7	ordures ménagères	11		9	ordures ménagères	6	ordures ménagères	11	ordures ménagères
٧	11		8		12		10		7		12	
S	12		9		13		11		8		13	
D	13	-M-	10		14	400	12		9		14	
L	14	déchets verts	11	déchets verts	15	déchets verts	13	déchets verts	10	déchets verts	15	
М	15		12		16		14		11		16	
М .	16	ordures	13	ordures	17	ordures	15	ordures	12	ordures	17	ordures
J	17	ménagères	14	ménagères	18	ménagères	16	(f) ménagères	13	ménagères	18	ménagères
V	18		15		19		17		14		19	
D	19		16 17		20		18 19		15 16		20 21	
L	21	déchets verts	18	déchets verts	22	déchets verts	20	déchets verts	17	déchets verts	22	déchets verts
М	22		19		23		21		18		23	
М	23		20		24		22		19		24	ordures ménagères
	24	ordures ménagères	21	ordures ménagères	25	ordures ménagères	23			ordures ménagères		ménagères Noël
V	25	monagoros	22	ménagères	26	ménagères	24	6	21	djeres		Saint-Etienne
S	26		23		27		25		22		27	
D	27		24		28		26		23		28	
L	28	déchets verts	25	déchets verts	29	déchets verts	27	déchets verts	24	déchets verts	29	
М	29		26		30		28		25		30	
М	30	ordures ménagères	27				29		26		31	ordures ménagères
J	31		28	ordures ménagères			30	ordures ménagères	27	ordures ménagères		
٧			29				31		28			
S			30						29			
D			31						30			
L												





Comment bien trier?



Aluminium et boîtes de conserve

Boîtes, tubes et coques en aluminium ainsi que boîtes de conserve en métal blanc. Enlever les étiquettes en papier, nettover et plier les boîtes



Batteries d'autos

Acceptés uniquement à la Déchetterie Löwenberg ou Bühlmann Recycling SA. Acceptés dans les points de vente uniquement contre paiement



Piles et accumulateurs

Batteries sèches de toute taille et accus

pas de batteries d'autos



Déchets de chantier payants Acceptés uniquement à la

Déchetterie Löwenberg ou Bühlmann Recyclina SA



Appareils électriques et électroniques

Appareils ménagers, appareillage électrique, appareils électroniques de bureau, pas de batteries d'autos, Voirie: uniquement des petits appareils



Peintures payants

Acceptés uniquement à la Déchetterie Löwenberg ou Bühlmann Recycling SA. STEP Région de Morat: pour

personnes privées gratuit



Berlingots / Briques à boissons

Des cartons vides de lait, de crème, de jus de fruits, de thé glacé, de soupes et de sauces. Comment: appuyer à plat et mettre le couvercle



Bouteilles en verre, bocaux sans couvercle et sans fermeture à vis; trié selon la couleur vert, blanc, brun; pas de vitre, pas de céramique



Déchets compostables ménagers !Ramassage des déchets verts!

branches, coupe de gazon, déchets de jardin, épluchures de légumes/ fruits, coauilles d'œufs, marc de café et de thé, **pas** de denrées alimentaires cuites ou épicées



Déchets spéciaux des ménages

payants, solvants, dissolvants pinceaux, pesticides, herbicides, produits chimiques div. Acceptés à la Déchetterie Löwenberg ou Bühlmann Recycling SA. STEP Région Morat: pour personnes privées gratuit



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale payants

Ramassage des déchets - voir calendrier

Dépôt uniquement le jour du ramassage avant 07h00



Bois

propre, non traité, non mélangé avec d'autres matériaux (vieux bois) p.ex. étagère en bois, bois brut, palettes; du bois traité ou souillé (avec plastique, peinture, colle) sans pièces synthétique/verre/métal p.ex. chaises



Déchets inertes (petites quantités)

Béton, pavés, porcelaine, céramique, tuiles, plâtre, mortier, fibre-ciment, vitres (sans cadres) jusqu'à 100 kg, sans matière synthétique, pas de matériel organique. Voirie: seulement petites quantités



Carton propre

Carton gris ou ondulé, matériau d'emballage sans éléments étrangers. Pas de tétrapacks, pas de revêtement en matière synthétique ou polystyrène. Seulement pour personnes privées.



Bouchons en liège

Bouchons en liège, propres et sans éléments étrangers tels que plomb ou matières synthétique. Peuvent aussi être apportés au magasin Claro (Magasin du Monde), Hauptgasse 16, Morat



Tubes lumineux (néon) / LED

Lampes fluorescentes, tubes néon, ampoules halogènes, ampoules économes, etc. À rapporter si possible au point de vente



Médicaments payants Acceptés uniquement à la Déchetterie Löwenberg ou Bühlmann Recycling SA. STEP Région de Morat: pour personnes privées gratuit



Ferraille (objets métalliques)

Vieux métal, ferraille, tonneaux, barres, tuyaux, pots et casseroles en métal (v c. fonte), cadres de vélo et de vélomoteurs sans éléments en matière synthétique. Pas d'appareils électriques ni électroniques



Huiles minérales et végétales

Huile de moteur (huile minérale, huile de graissage), huile comestible (huile de friture), graisse végétale. Verser dans les tonneaux spécifiques mis à disposition; max. 10 litres.



Papier propre, non laminé, comme journaux, enveloppes (sans fenêtre), catalogues, bottins téléphoniques, livres sans reliure en carton ou matière synthétique



Seulement bouteilles sans autre matière synthétique et dotées du sigle officiel PET **pas** de bouteilles d'huile ou de vinaigre, pas d'emballages de produits de lessive, pas de bouteilles de lait, etc.



Pneus pavants

Acceptés uniquement à la Déchetterie Löwenberg ou Bühlmann Recycling SA ou à rapporter si possible au point de vente (contre paiement)



Autres déchets plastiques

!Respecter sceau! matières synthétiques PE (polyéthylène, PE-HD 02), films (PE-LD-04), PP (polypropylène, PP 05) sans éléments étrangers



Déchets encombrants combustibles

Veuillez noter les informations séparées sur le ramassage des déchets encombrants



Tournée spéciale branches

Service de broyage, branches d'arbres et arbustes, plantes d'intérieur, etc. **pas** de pierres, de la terre ou des déchets commerciaux. **Veuillez noter les informations** séparées sur le service de broyage



Matériel d'emballage et d'isolation expansé (sagex, polystyrène) propre et sans substances étrangères (colle, ciment, etc.), pas en flocons Voirie: seulement pour personnes privées



Dépouilles d'animaux

Cadavres d'animaux jusqu'à 20 kg Animaux plus grands: STEP Chiètres, tél. 031 755 67 73



Couche-culotte

dans des sacs transparents avec le ramassage des ordures ménagères (aratuit)

Ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposées soit dans les sacs officiels de la commune, soit dans des conteneurs standards, marqués d'une vignette pour conteneurs, à partir de 07h00 le jour du ramassage.

Tarifs pour les sacs et les vignettes pour conteneurs (hors TVA)

17 litres	CHF	1.20	par sac
35 litres	CHF	2.40	par sac
60 litres	CHF	3.50	par sac
110 litres	CHF	5.40	par sac
120 / 140 litres	CHF	7.00	par vignette
240 litres	CHF	12.00	par vignette
800 litres	CHF	40.00	par vignette

Frais au poids pour les ordures ménagères (hors TVA)

Frais de raccordement CHF 1.50 par conteneur jusqu'à 240 l

Frais de raccordement CHF 2.80 par conteneur plus grand que 240 l

Poids CHF 0.35 parkg

Points de vente des sacs à ordures et des vignettes

	sacs à ordures	conteneur ordures	conteneur déchets verts (unique)	objets encombrants
Coop Pronto station essence Morat	•			
Coop Löwenberg Morat	•		•	•
Coop Morat	•		•	•
Migros Morat	•		•	•
Denner Bernstrasse Morat	•			
Denner Löwenberg Morat	•			
Drogerie-Reformhaus Aebi Morat	•	•		
Joggi SA Morat	•	•	•	•
Landi Seeland SA Morat	•	•	•	•
Konsum Murten SA Morat	•	•	•	•
Aldi (Gurwolf/Courgevaux)	•			
Lidl (Gurwolf/ Courgevaux)	•			
Moeri Schoren 81 Gempenach	•	•	•	•

Les vignettes annuelles pour les déchets verts ne peuvent être achetés qu'à l'accueil de l'administration communal.

Informations sur le service de broyage

En fagots de 25 kg au maximum (**pas** ficelés) ou dans des sacs, cartons, bidons, caisses, etc. ouverts. Diamètre max. 10 cm. Ce que vous ne pouvez pas utiliser dans votre jardin doit être mis au ramassage des déchets verts. Les copeaux vous seront rendus dans les récipients que vous aurez préparés (sacs à ordures de 110 l, sacs à tourbe, etc.).

Informations sur le ramassage des déchets verts

Les déchets sont mis dans des conteneurs (désignés à cet effet). Les conteneurs vidés sont laissés sur place et doivent être repris le même jour par le propriétaire. Éliminer les éléments étrangers, tels que plastique, papier, métal etc. Pas pour le commerce ou l'agriculture. **Dépôt uniquement le jour du ramassage avant 07h00**.

Lors de la première collecte de déchets verts en janvier, le sapin de Noël peut être éliminé gratuitement.

Informations sur le ramassage des déchets encombrants

Les objets encombrants sont désormais éliminés avec le ramassage normal des ordures. Les vignettes pour objets encombrants doivent impérativement être apposées sur les objets à éliminer. Un aperçu avec des exemples d'application des marques pour objets encombrants est disponible sur le site internet de la commune de Morat.

Au ramassage des déchets encombrants peuvent être donnés des déchets qui n'ont pas la place dans un sac officiel ou dans un conteneur.

Sont ramassés comme déchets encombrants:

- les déchets combustibles devant être ramassés ou éliminés séparément en raison de leur taille ou de leur volume comme les matelas, lits, meubles, skis, tapis, éléments en plastique de grande taille avec un contenu étranger (p. ex. métal) etc.;
- les déchets combustibles pour lesquels il n'existe pas de collecte spéciale (recyclage);
- le bois traité ou souillé (restes de plastique, peinture, colle) sans parties à démolir avant l'élimination (p. ex., planches, meubles, chaises ou tables en bois).

Il y a une limite maximale de $1~{\rm m}^3$ par ménage et par ramassage. Poids max. de $25~{\rm kg}$ et longueur max. $1,60~{\rm m}$ par objet.

Ne sont pas considérés comme des déchets encombrants, notamment:

- tous les objets qui peuvent être conditionnés dans les sacs ou les conteneurs officiels, ou pour lesquels il existe une collecte spéciale (recyclage, p. ex., PET, PE-PP, verre, carton, etc.);
- le vieux métal (p. ex., vélos);
- les appareils électriques et électroniques;
- le vieux bois (bois propre, non traité, non mélangé avec d'autres matériaux) p. ex., étagère entièrement en bois; déchets de bois de chantier (p. ex., bois de charpente non peint), bois brut ou palettes;
- les déchets spéciaux (p. ex., pneus, traverses de chemin de fer, plaques d'Eternit, etc.);
- les matériaux de construction;
- les déchets de l'industrie et du commerce (y c. les déchets de l'agriculture)

Le dépôt ne doit pas entraver la circulation. Dépôt uniquement le jour du ramassage avant 07h00.